



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

PROJET DE
**PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS
L'ENVIRONNEMENT (PPBE)**
DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE L'ÉTAT
EN CÔTES-D'ARMOR

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le public est informé que le projet de
plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
de l'État en Côtes-d'Armor
est mis à sa disposition pendant deux mois :

du 15 avril au 16 juin 2024 inclus

Le public peut prendre connaissance du projet de PPBE :
à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
5 rue Jules Vallès à SAINT-BRIEUC
du lundi au vendredi (9h/12h – 14h/16h)

ou sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor :

[https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/
Bruit/Cartes-de-bruit-et-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-dans-les-
Cotes-d-Armor/Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-ETAT](https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Bruit/Cartes-de-bruit-et-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-dans-les-Cotes-d-Armor/Plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE-ETAT)

et présenter ses observations :

sur le registre papier à l'adresse précitée

par courriel à l'adresse suivante :

ddtm-srsb-rn@cotes-darmor.gouv.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante :

DDTM - 5 rue Jules Vallès - 22000 SAINT-BRIEUC